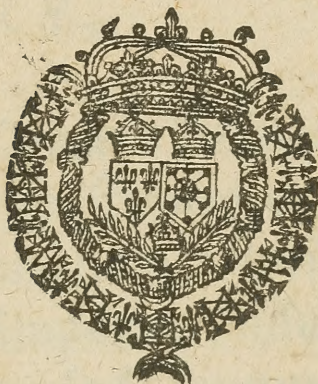
LETTRE ENuoyée au Roy par Monſieur le Duc de Neuers.

Sur l'Arreſt faict de la perſonne de Monsr. le Prince.



A PARIS,
Chez PIERRE METTAYER, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy.

M. DC. XVI.



LETTRE ENVOYEE au Roy par Monsieur le Duc de Neuers, Sur l'Arrest faict de la personne de Monsr. le Prince.



IRE,

Comme i'arriuois en ceste frontiere, pour prendre mon chemin droict à la Cour de l'Empereur, suiuant le commandemēt & commission que i'en auois de vostre Maiesté, i'ay reçeu la lettre dont elle m'a voulu honnorer. Par icelle i'ay appris l'arrest quelle a faict de la

perſonne de Monſieur le Prince ſur l'aduis qu'elle me mande auoir eu qu'aucuns voulants entreprendre ſur ſa perſonne, & celle de la Royne ſa Mere, deſiroient auſſi de perſuader Monſieur le Prince de ſe ioindre en ce mauuais desſeing, qui eſt vne nouuelle que ie puis dire à voſtre Majeſté m'auoir apporté beaucoup d'eſtonnement, veu la bonne diſpoſition, en laquelle ie penſay auoir laiſſé les affaires, qui me faiſoient eſperer vn aſſeuré affermiſſement de la paix, en la negotiation de laquelle ayant eu l'honneur d'eſtre l'vn de ceux qui y ont eſté employez pour donner l'aſſeurance & confiance neceſſaire à ſemblable traicté.

Ie me ſens d'autant plus obligé que nul autre d'en deſirer l'entretenement: de ſorte que ſi depuis le traicté quelqu'vn ſe trouue coulpable d'y auoir cõtreuenu & attenté cõtre voſtre Majeſté, ils ne pourront iamais auoir vn plus grand ennemy que moy. Mais auſſi eſtimerois-ie ſur ce, qu'il eſt neceſſaire, tant pour le ſeruice de vos Majeſtez, que pour la ſatisfaction du public & contentement des gens de bien, que ceſt affaire ſoit promptement declaree, & que la verité s'y puiſſe cognoiſtre au dedans & au dehors de ce Royaume. Cependant ie differeray mon voyage pour quelque temps, & m'efforceray donner

l'ordre necessaire aux villes de ceste Prouince, suiuant le commandement qu'elle m'en a faict, auquel ie ne manqueray non plus que la volonté que i'ay de demeurer à iamais

Vostre tres-affectionné & fidelle seruiteur.

CH. DE GONZAG. DE CLEVES.

A Charleuille ce 5. Septembre, 1616.